

Les subsides

M. McDermid: C'est bien gentil, mais le député sait parfaitement que c'est une denrée limitée. Ce parti ne cesse de prôner la conservation. Le NPD est le parti qui nous demande de chercher des sources d'énergie de remplacement. Il se trouve que nous avons là une source d'énergie qui peut remplacer notre pétrole et notre gaz. C'en est une parmi d'autres. Elle a sa place dans le panachage d'énergie. Nous sommes absolument d'accord pour la conservation. Nous appuyons l'industrie.

Si le député avait suivi la conférence et écouté le discours du ministre, il aurait certainement appris quelque chose. Notre gouvernement est de tout coeur favorable au principe de la conservation. Mais nous appuyons aussi l'industrie nucléaire parce qu'elle joue un rôle très important dans notre panachage énergétique. Le NPD nous dit qu'il ne faut pas brûler de charbon parce que cela entraîne des pluies acides, qu'il ne faut pas brûler de pétrole parce qu'il est en voie de disparition, qu'il ne faut plus endiguer de cours d'eaux parce que nous inondons des terres dont nous avons grand besoin, de ne pas faire tout cela. C'est bien gentil, mais où trouver notre énergie dans ce cas? L'un des avantages de l'Ontario, et du Québec quant à cela, est l'abondance d'énergie à bon marché. C'est ce qui attire les industries en Ontario. Elles savent que l'énergie ne manque pas et qu'elle ne coûte pas cher. Quarante pour cent de l'électricité de l'Ontario est produite par l'énergie nucléaire, et cette proportion sera bientôt de 60 p. 100. C'est extrêmement important pour l'économie ontarienne.

Voici la liste des études qui se font de l'industrie: l'évaluation environnementale de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, et l'évaluation environnementale fédérale-provinciale de Pointe Lepreau; les audiences de l'Office national de l'énergie sur l'exportation aux Etats-Unis d'électricité produite à Pointe Lepreau; la Commission royale sur la santé et la sécurité des travailleurs miniers, la Commission Ham de l'Ontario; la Commission royale d'enquête sur la production d'électricité, la Commission Porter de l'Ontario; la Commission parlementaire sur l'énergie, la Commission Joron du Québec; le comité spécial sur les affaires d'Hydro-Ontario; la Commission d'enquête de Cluff Lake, la Commission Bayda de la Saskatchewan; les audiences de la Commission d'évaluation environnementale sur l'expansion de l'extraction d'uranium à Elliott Lake; le Comité pour l'information des collectivités en matière nucléaire, qui a été établi par le Conseil des sciences et la Société Royale pour servir tout le Canada; les cinq audiences, quatre en Ontario et une en Saskatchewan, organisées dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen environnemental du Canada sur la construction d'une raffinerie d'uranium; la Commission royale d'enquête sur l'exploitation de mines d'uranium en Colombie-Britannique aussi appelée Commission Bates; le Comité de l'énergie de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick; les audiences sur la mine d'uranium de Key Lake en Saskatchewan; les audiences de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest sur la prospection et l'exploitation de mines d'uranium, et l'enquête sur l'uranium du juge McCleave en Nouvelle-Écosse.

Un groupe d'Églises de Toronto a aussi tenu de façon complètement indépendante des audiences sur l'industrie nucléaire du Canada à la fin de 1984. Ce groupe n'a pas la réputation d'être un grand partisan de l'énergie nucléaire. Un comité impartial a entendu des arguments des deux côtés. Les choses se sont très

bien passées. Nous avons suivi cela de très près. Ce groupe a conclu que l'énergie nucléaire constituait une option importante et viable dans le domaine de l'énergie.

Cette industrie a fait l'objet d'innombrables études. Ce qui est arrivé à Tchernobyl nous préoccupe. Je pense que cela doit préoccuper tous les gens bien pensants. On ne peut pas comparer l'incident de Tchernobyl à ce qui pourrait se produire au Canada. Le procédé utilisé à Tchernobyl est tout à fait différent du nôtre. Il ne comporte pas de mécanismes de sécurité. Le député a déclaré que les Soviétiques nous avaient dit que ce procédé ne présentait pas de dangers. Il connaît le régime soviétique. Il sait comment le public est renseigné en URSS: il ne l'est pas du tout. L'accident a été annoncé seulement après trois jours. S'il l'a été à ce moment-là, c'est uniquement parce qu'un autre pays suivait ce qui se passait et a donné l'alarme. Il est donc tout à fait injuste de comparer ce qui se passe au Canada et en URSS. Le député le sait. Son argument est faux.

● (1700)

Il a cependant raison de dire que tout était secret au Canada à une certaine époque. Je suis d'accord là-dessus et je pense moi aussi que c'était une erreur. C'était une erreur de la part de l'Énergie atomique du Canada et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. C'était aussi une erreur de la part du gouvernement de l'époque. Je pense que l'industrie s'en rend compte maintenant. C'était ridicule de cacher ces choses au public. Il a tout à fait le droit de savoir ce qui se passe. Il a tout à fait le droit d'essayer de comprendre la complexité de l'industrie.

Je m'occupe d'assez près de ce secteur depuis un an et demi et j'ai appris bien des choses. C'est une question très complexe. Maintenant, tout se fait au grand jour. Les rapports de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sont publiés. S'il y a le moindre incident, il est immédiatement signalé à la presse et au public. Nous nous en sommes rendu compte à l'occasion quand il a fallu fermer un réacteur à cause d'une soupape qui fuyait ou d'un autre problème.

Je suis d'accord avec le député quand il dit qu'à une certaine époque, la situation n'était pas satisfaisante. Mais aujourd'hui, Dieu merci, elle l'est. Dieu merci, les gouvernements et les organismes de surveillance sont maintenant francs avec le public. Les gens, c'est un fait, craignent l'inconnu. Plus nous pouvons être transparents et honnêtes avec la population, plus nous pouvons lui fournir de données et de renseignements de nature à lui assurer que nous prenons toutes les mesures de sécurité possibles relativement à cet important secteur, moins elle aura peur.

Des députés de l'opposition ont parlé de l'Argentine. Je puis dire aux députés que le réacteur CANDU installé en Argentine fait l'objet d'un contrôle rigoureux de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Celle-ci surveille de près la situation. Nous refusons et refuserons toujours de transiger avec un pays qui n'a pas signé l'accord de non-prolifération. Les réacteurs doivent servir à des fins pacifiques.

Les pays que j'ai visités et qui ont opté pour le choix nucléaire sont affamés d'énergie. L'un de leurs principaux problèmes est qu'ils n'ont pas assez d'énergie; ils ne peuvent pas en trouver. Quelqu'un tantôt a mentionné la Roumanie. Depuis 70 ans que